



Province de Québec
MRC Montcalm
Extrait du Procès-verbal de la
Corporation Municipale de la Paroisse
de Saint-Liguori

Séance ordinaire du conseil de la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Liguori tenue au 750, rue Principale à Saint-Liguori, le lundi 13 février 2012 à 20 heures et à laquelle étaient présents son honneur monsieur le maire-suppléant M. Jean Bourgeois ainsi que les conseillers suivants :

Madame Chantal Gaudet
Madame Ghislaine Pomerleau
Monsieur Sylvain Loyer

Monsieur Claude Bélisle
Monsieur Pierre-Luc Payette

Absent : Monsieur Serge Rivest

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-027

DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION D'HYDRO-QUÉBEC

- CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs dits «intelligents» qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;
- CONSIDÉRANT le coût exorbitant du remplacement de compteurs électromécaniques actuels qui ont une durée de vie minimale de vingt-cinq ans par des compteurs ayant une durée de vie d'à peine quinze ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;
- CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs, ni les avantages que pourraient représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;
- CONSIDÉRANT QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes puisées (de 900 à 920 MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérigènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Pomerleau
Appuyé par M. Sylvain Loyer

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori demande au gouvernement du Québec qu'il impose à Hydro-Québec de surseoir au déploiement de ces compteurs jusqu'à ce qu'il ait été démontré que les considérations évoquées ci-dessus ont été dûment prises en compte et que les correctifs nécessaires apportés.

Adoptée.

Copie certifiée conforme
Saint-Liguori, le 16 février 2012